

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUILLET 2024 A 18 H 00 – MAIRIE**

Absents Excusés : Mme Anne-Cécile JOLYS donne pouvoir à Mme Laëtitia COURDIER  
Mr Thierry PERRIN donne pouvoir à Mr Régis CLAVIER  
Mr Alan HOUQUET  
Mme Christine CHOTARD donne pouvoir à Mr Thierry OLIVIÉ

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LAFORGE

- **COMMUNE**

o **Choix entreprise pour ralentisseur et enrobé**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de créer un ralentisseur sur la RD 46 « Rue du Pont de Chateaubriant » à l'entrée du bourg pour faire ralentir les véhicules pour la sécurité de tous.

Il informe les élus que la Commission « Voirie » s'est réunie pour délibérer sur le choix de l'entreprise pour la réalisation de ce ralentisseur et des accotements.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise CHARIER 44170 NOZAY pour la création de ce ralentisseur et ses accotements pour la somme de 16 857,40 € HT, à savoir 20 228,88 € TTC

o **Demande subvention séjours Collège Bellevue Guémené-Penfao**

Mr le Maire fait part aux élus d'une demande de subvention de Mme la Directrice du Collège Bellevue de Guémené-Penfao pour le financement de séjours d'élèves de Massérac.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une aide financière de 15 € par élèves résidant dans la commune, à savoir 60 € pour 4 élèves,

o **Demande subvention séjour Ecole Massérac**

N'ayant pas assez d'éléments sur le financement total du séjour, le dossier sera étudié à la prochaine réunion de conseil.

o **Classement de la commune « France Ruralités Revitalisation »**

N'ayant pas assez d'éléments sur le financement total du séjour, le dossier sera étudié à la prochaine réunion de conseil.

o **Cabinet médical : devis et désordres ballon eau chaude**

L'électricité est quasi terminée à 95 %. Il ne reste que la prise de terre et le raccordement du chauffage à faire.

Des devis doivent être demandés et seront étudiés à la prochaine réunion de conseil.

- **Redon Agglo**

o **Convention CANEL**

Monsieur Le Maire rappelle aux élus la convention du cartable numérique – CANEL -de Février 2021. Il convient de modifier cette convention via un avenant n° 1 pour modifier le tarif annuel qui passe de 505 € à 482,40 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'avenant n°1 à la convention CANEL.

o **Interventions Musicales Ecole**

Monsieur Le Maire rappelle aux élus la convention annuelle concernant les interventions musicales en milieu scolaire, assurées par les musiciens du Conservatoire de Redon. Il propose de renouveler la convention pour l'année scolaire 2024.2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention pour l'année scolaire 2024.2025 pour la somme de 1 141,38 €.

o **Fonds de Concours 2023 et 2024**

Les élus ont voté les fonds de concours suivants :

Report du Fonds de Concours 2023 :

Programme	Dépenses HT	
Investissements : Voirie Enrobé	<b>24 222,05 €</b>	
<b>RECETTES</b>		
FINANCEMENT	€	%
COMMUNE	12 979,37 €	53,58 %
<b>FONDS DE CONCOURS 2023</b>	<b>11 242,68 €</b>	<b>46,42 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 222,05 €</b>	100%

Fonds de Concours 2024 :

Programme	Dépenses HT	
Investissements :		
Voirie Bicouches	14 860,00 €	
Ralentisseur	16 857,40 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>31 717,40 €</b>
<b>RECETTES</b>		
FINANCEMENT	€	%
COMMUNE	20 474,72 €	64,55 %
<b>FONDS DE CONCOURS 2024</b>	<b>11 242,68 €</b>	<b>35,45 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 717,40 €</b>	100%

## ○ Financement Autonomie

### Rapport de Mr Le Maire

Dans un contexte de vieillissement de la population en France et sur le territoire, toutes les politiques publiques doivent s'adapter. Particulièrement, la prévention est un levier important pour limiter la perte d'autonomie des personnes âgées et ainsi permettre à chacun de vivre le mieux possible. Pour répondre à ces problématiques, une chargée de mission a été recrutée en juin 2022 par REDON Agglomération sur un mi-temps avec des financements Leader. Deux axes de prévention ont été identifiés comme majeurs : un axe « parcours résidentiel » et un axe « lutte contre l'isolement ».

Aujourd'hui, ces missions ont un effet levier avéré sur le territoire :

- Un plan d'actions sur parcours résidentiel avec un volet adaptation et un volet habitat intermédiaire va se déployer en 2024 : changement des mentalités, forum, accompagnement des communes, ...
- Des coopérations sur 4 territoires de proximité de l'agglomération sont en place pour travailler au repérage et à la lutte contre l'isolement (Morbihan, Loire-Atlantique, Redon et Pipriac). Elus et bénévoles de chaque espace de coopérations sont mobilisés pour :
  - travailler sur les registres de personnes vulnérables,
  - soutenir les bénévoles dans leurs missions d'accompagnement et les modes de coopération entre professionnels, élus et bénévoles,
  - accompagner des personnes isolées vers des événements du territoire. Par exemple un partenariat avec le conservatoire intercommunal de musique a été déployé.

Le financement Leader arrivant à échéance, REDON Agglomération propose au regard des enjeux de poursuivre ces missions. L'enjeu est en effet multiple :

- Répondre aux enjeux majeurs du vieillissement en soutenant l'action préventive du CLIC absorbé par l'urgence des situations individuelles
- Soutenir les communes et CCAS dans leur mission de 1<sup>er</sup> interlocuteur social de proximité
- Assurer une coordination des dynamiques territoriales en proximité
- Capitaliser deux ans de travail et mener à bien les actions engagées
- Mobiliser des financements pour le territoire via les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)
- Stabiliser un poste couplé avec l'animation territoriale de santé (2 mi-temps)
- Faire vivre la coopération de proximité et la mutualisation des expériences entre les communes au sein de l'agglomération

Ces deux missions qui facilitent la coopération entre communes et avec les bénévoles et professionnels en proximité, soutiennent les CCAS et les communes dans leur mission de 1<sup>er</sup> interlocuteur social de proximité. Pour cette raison, REDON Agglomération propose de poursuivre le portage du poste mais que les communes financent le coût salarial. Les frais de fonctionnement (poste informatique, locaux, déplacements) et les actions (en dépenses et recettes) restent à la charge de l'agglomération.

La répartition entre les 31 communes est faite en fonction du nombre d'habitants recensés en 2021 (69 036 habitants). Pour un coût annuel du poste à mi-temps estimé à 21 000 euros par an, la participation serait de 30.418 centimes d'euros par habitant.

Une convention ci-annexée est donc proposée aux communes par l'agglomération stipulant les engagements suivants :

Pour REDON Agglomération :

- Engagement à poursuivre la mission parcours résidentiel et lutte contre l'isolement des personnes âgées sur un ½ temps pour une période de 3 ans
- Engagement à assumer les frais annexes à cette mission
- Engagement à mener la mission de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire communautaire

Pour les communes :

- Financement de la masse salariale du poste de chargé de mission
- Engagement sur les 3 ans de la mission
- Financement en fonction de frais réels du poste réparti entre les communes au nombre d'habitants : estimation à hauteur de 30,418 centimes par habitant, avec une évolution possible en fonction de l'augmentation des frais salariaux (point d'indices, cotisations...)
- Financement en fonction du temps de contrat : en 2024 financement à partir de la fin du financement Leader, soit à compter du 7 juin.

**CONSIDERANT** le besoin pour le territoire de poursuivre cette mission pour contribuer à faire face à l'enjeu du vieillissement de la population,

**CONSIDERANT** la compétence partagée entre l'agglomération et les communes sur la prévention de la perte d'autonomie (REDON Agglomération via le CLIC) et l'accompagnement social, le lien social (communes).

**CONSIDERANT** la conformité de ces orientations avec les axes et objectifs du projet de territoire 2020-2026 :

- Bien vivre à tous les âges
  - o Diversifier les offres d'accompagnement
    - Accompagner le vieillissement de la population

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de bénéficier de cet accompagnement, de participer aux travaux sur le vieillissement – parcours résidentiel et à la coopération de proximité de lutte contre l'isolement des personnes âgées ;

**CONSIDERANT** que le financement par la commune serait d'environ 208 € sur une année pleine du 7 juin 2024 au 6 juin 2025, payables à termes échus en 2025.

**Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

- D'approuver la poursuite de ce poste de chargé de mission « parcours résidentiel et lutte contre l'isolement des personnes âgées » porté par REDON Agglomération ;
- D'approuver le financement dudit poste par la commune en fonction du nombre d'habitants ;
- De valider la convention de financement proposée

- o CLET Commission Evaluation Transfert des Charges PLUI

Le dossier sera vu à la prochaine réunion de conseil.

**- Questions et Informations diverses**

- o **Expert en Bâtiments**

Les élus décident de faire appel à un expert en bâtiments pour résoudre les petits problèmes qui subsistent sur la nouvelle mairie.

- o **Convention partenariat Office de Tourisme et « Les Fours »**

Une convention entre l'office de tourisme du pays de Redon et « Les Fours se réveillent » a été signée pour la semaine du savoir-faire. Le samedi 21 Septembre, les membres des « Fours » feront une démonstration de leur savoir-faire au four du bourg et de l'abbaye.

- o **Point sur l'audit Informatique**

Le dossier sur la sécurité informatique suit son cours.

- o **Médiathèque : validation des bénévoles**

Un point est fait sur les bénévoles de la médiathèque

- o **Date prochaine réunion de Conseil Municipal : Jeudi 12 Septembre 18 H 00**